Le Discours de Sir Wilfrid Laurier a Montreal

Nous ne pouvons citer tout au long le magnifique discours prononcé par Sir W Laurier au parc Sohmer devant plus de 10000 auditeurs, discours qui soulevé un enthousiasme indescriptible; nous nous contenterons d'en reproduire les principaux passages.

Après avoir félicité les manifestants de l'intérêt qu'ils portent à la cause libérale, Sir W. Laurier s'exprime en ces termes.

UN FAUX PROPHETE

Vous avez eu récemment la visite de mon ami Sir Charles Tupper et de ses acolytes. Sir Charles Tupper est un homme très remarquable. Je ne crains pas de lui décerner cet éloge: j'éprouve une grande admiratton pour mon ami Sir Charles, j'admire ce vieillard encore vert, j'admire l'ardeur avec laquelle il s'efforce d'inspirer du courage à ses partisans. j'admire sa confiance indomptable. Ses discours violents, ses diatribes m'amusent, mais je ne puis pas l'admirer dans le rôle de prophète. Il a la manie de prédire; mais, les faits démontrent qu'il est un mauvais prophète. A l'entendre, il va balayer le pays, il va renverser tout. Ces prophéties ne sont pas neuves; nous les connaissons depuis longtemps. Elles sont simplement une nouvelle édition, revisée, augmentée, mais non corrigée, de ses prédictions d'il y a quatre ans. Il devait alors balayer tout, renverser tout; mais vous savez quel a été le dénouement; il a été battu sur toute la ligne, et, quoique je ne me prétende pas doué du don de prophétie, je prédis qu'il sera maintenant battu de la même façon. Messieurs, je ne suis pas venu ici pour faire des prédictions, mais laissez-moi vous dire une seule chose en réponse à toutes les vantardises de sir Charles Tupper, c'est que je ne doute pas plus de la victoire qui nous attend prochainement que de mon existence. Si les partisans de Sir Charles Tupper ont de l'argent à papier sur le résultat de la prochaine élection, je préviens mes amis qu'il y a de l'argent à gagner.

Que signifie cette constante répétition de Sir Charles Tupper et de ses partisans? Elle veut dire qu'ils sont à bout d'arguments; elle veut dire qu'il en appellent simplement aux plus bas instincts de l'électorat: c'est un appel à ceux désirent retirer du résultat des bénéfices pécuniaires. Ces appels d'adhérents de Sir Charles Tupper, sur le seul argument qu'il est certain de la victoire, sont simplement des appels à ceux qui n'ont ni conscience, ni conviction, mais qui désirent être du côté qui gagne, et cependant, je ne crains pas de prédire que le parti libéral sera mille fois plus victorieux encore qu'en 1896.

LE PROGRÈS DEPUIS QUATRE ANS

Je ne viens pas soulever les préjugés. Je suis venu discuter la situation politique, comme elle apparait en ce moment. Le trait le plus remarquable de la situation présente est le progrès immense qui a été accompli depuis quatre ans, sous l'administration libérale. C'est le mouvement qui a été imprimé aux affaires, et la merveilleuse activité qui s'est développée dans les entreprises commerciales de quelque forme que ce soit; c'est la prospérité qui a régné dans tout le pays. Cette prospérité est reconnue par nos ennemis, les "bleus" de la province de Québec et les torys de la province d'Ontario et des provinces maritimes, les conservateurs de toutes les couleurs et de toutes les nuances.

Ils reconnaissent la prospérité; ils ne peuvent la nier. Ils n'en sont pas venus encore au point de nier l'existence du soleil, mais ils vont loin. Ils ne nient pas la prospérité, ce serait inutile mais ils disent que vous devriez nous refuser notre appui parce que cette prospérité est l'œuvre de la Providence.

La Providence est un grand mot dans la bouche d'un conservateur, surtout au temps des élections, alors que ces messieurs ont l'habitude de se fier très peu à la Providence. Mais je ne conteste pas leur assertion. Nous devons beaucoup à la Providence, et j'espère que nous ne manquons pas de reconnaissance. Je bénis la Providence, qui a été de notre côté.

Après tout, la Providence s'est servi de nous comme de ses instruments pour distribuer ses bienfaits les plus précieux sur le peuple du Canada.

Mais est-ce une raison pour que le peuple du Canada nous retire sa confiance? Si la Providence nous a traités en enfants gâtés, comme Sir Charles Tupper s'en est plaint dans un de ses discours, est-ce une raison pour que le peuple canadien fasse moins pour nous que la Providence le désire? Si la Providence nous aime, le peuple doit il nous détester? Mes adversaires disent peut-être que mon raisonnement est faux, que la Providence ne nous aime pas, car elle châtie ceux qu'elle aime, et comme ils sont châtiés, ils doivent être les favoris de la Providence.

Je ne me querellerai point avec eux sur ce point. La Providencé les aime et les châtie Très bien. Je me joindrai à la Providence et je coopérerai encore une fois avec elle pour leur donner le châtiment qu'ils méritent.

Néanmoins, messieurs, avons-nous remercié de tout cœur la Prouidence de ce qu'elle nous a accordé? Nous pouvons aussi énumérer ce que le gouvernement a accompli pour le pays. Et qu'est-ce que le gouvernement a fait pour le pays?

CE QU'A FAIT LE GOUVERNEMENT

La presse conservatrice et les chefs conservateurs disent partout que nous n'avons rien fait. Eh! bien, voici un peu de ce que nous avons fait: D'abord, nous avons fait face à la question des écoles que nos amis les ennemis out tenté de règler sans pouvoir y réussir. Nous avons réglé cette question et je vous en parlerai plus longuement tout à l'heure. Nous avons réformé le tariff, et ce faisant, nous avons pu diminuer le fardeau qui pesait sur le peuple et augmenter le commerce. Nous avons obtenu la dénontion des traités belge et allemand, et le jour où nous avons obtenu cette réforme, le Canada est devenu une nation, lui qui ne l'avait jamais été. Nous avons réduit les déficits qui existaient dans le département des postes. En 1896, lorsque mon ani, l'hon. M. Mulock, a pris la direction de ce département, il y avait un déficit de $800,000 à faire disparaître. Au bout de deux ans d'administration il a réduit ce déficit à $50,000 environ. C'est alors qu'il pensa à faire une réforme que le parti conservateur avait déclaré impossible d'exécuter. Il réduisit le port des lettres d'un tiers, et après une année il avait presque rétabli l'équilibre, et j'ose prédire que dans une autre année il aura complètement réussi à rétablir l'équilibre entre les dépenses et les recettes.

Nous avons ouvert la grande région minière de Rossland par la construction du chemin de fer de la Passe du Nid du Corbeau. En confiant l'exécution de ces travaux à la compagnie du Pacifique Canadien, nous avons conclu avec elle un arrangement par lequel elle devait réduire les tarifs de transport de 10 à 30 pour cent; ce qui a eu pour effet de donner aux consommateurs de cette région l'occasion d'épargner au moins $600,000 dans un an.

Nous avons prolongé l'Intercolonial jusqu'à Montréal, et, en agissant ainsi, nous avons mis un terme à l'ère des déficits et inauguré une ère de surplus. Cette année, le surplus sera de plus d'un demi million.

Nous avons complété la construction des canaux, dans le but d'amener les produits de l'ouest à Montréal. Enfin, le gouvernement Laurier a fait reconnaître Montréal comme port national du Canada.

Voilà quelque chose de ce que nous avons fait. Cependant nos amis les ennemis disent que nous n'avons rien fait. Il y a encore certaines réformes que nous n'avons pu opérer. Nous n'avons pu adopter les mesures souhaitées pour améliorer dans le district de Montréal, l'administration de la justice, selon les besoins des citoyens.

D'après une loi adoptée il y a deux ans par la législature de Québec, il fut résolu que la ville de Montréal, où il s'expédie plus d'affaires judiciaires que dans le reste de la province, avait besoin de trois juges additionnels. Finalement, lorsque nous présentâmes un bill pour nommer ces trois juges il fut rejeté par le sénat du Canada, qui opposa sa volonté à celle de la chambre des communes et de la législature de Québec.

LE LIBRE ÉCHANGE.

Ils prétendent que nous n'avons pas tenu nos promesses. C'est en somme tout ce qu'ils nous reprochent. Nous n'avons pas tenu nos promesses? Quelle absurde prétention! A moins qu'ils et se déclarent prêts à exécuter eux-mêmes ce qu'ils nous reprochent de n'avoir pas accompli. Ainsi, ils affirment que nous n'avons pas établi le libre-échange, comme nous l'avions promis D'abord, nous ne l'avons jamais fait cette promesse. Il y a cinq ans, je déclarais que j'étais libre-échangiste, en principe, mais j'ajoutais que le libre-échange était impossible dans les circonstances alors existantes, et qu'on ne pourrait réaliser cette idée avant cinquante ans. Cependant, les conservateurs disent, en m'en faisant un reproche, que je n'ai pas donné le libre-échange au pays. Ce reproche pourrait m'être adressé par des libre-échangistes qui n'espèrent point obtenir le libre-échange des conservateurs.

LES ÉCOLES DU MANITOBA.

J'ai l'intention du donner quelques explications à propos des écoles au Manitoba. Les conservateurs désirent ressusciter cette question, ou plutôt, ils s'efforcent de la faire valoir auprès des électeurs de la province de Québec dans le but de créer de la dissension. Dans les autres provinces que celle-ci, vous n'en entendez pas un seul mot. Ils disent que nous n'avons pas réglé le question. J'admets tout de suite, comme je l'ai fait devant la chambre, que le règlement que nous avons donné n'était pas aussi complet que je l'aurais désiré; il n'était pas parfait, mais perfectible, essentiellement perfectible.

En 1896, la question avait été agitée depuis six ans. Elle était cause qu'une violente agitation avait été soulevée. Elle avait été trainée pendant six longues années de la Cour Suprême du Manitoba à la Cour Suprême du Canada, de la Cour Suprême du Canada au Conseil Privé. Elle fut renvoyée du Conseil Privé au Parlément, du Parlement de nouveau à la Cour Suprême du Canada, et de la Cour Suprême du Canada de nouveau au Conseil Privé. Le Conseil Privé rendit une décision qui ordonnait au Parlement du Manitoba de rendre à la minorité les droits qui lui avaient été ravis. Le Parlement du Manitoba n'ayant pas agi, la question revient devant le gouvernement conservateur d'Ottawa. Que fit alors le gouvernement, après avoir trainé pendant si longtemps cette question de parlement en parlement et de tribunal en tribunal? Il présenta ce qu'il appela une loi rémédiatrice, et quelle était cette loi rémédiatrice? A quoi portait-elle remède? Elle ne remédiait à rien. C'était une moquerie, un leurre, parce que, d'après son but, elle devait contenir trois choses: exemption de taxes, organization distincte, et partage légitime des deniers publics affectés à l'éducation. Contenait-elle ces trois éléments? Non. Elle en contenait deux: exemption de taxes et organization distincte, mais rien ne décrétait l'application d'une part légitime des fonds publics.

Qu'adviendrait-il d'un système scolaire dans lequel les contribuables n'auraient aucun droit à une part légitime des fonds publics? Nous avons tenté de régler la question d'une manière différente. Nous avons dit au gouvernement du Manitoba: "C'est vous qui avez fait le mal; c'est à vous de réparer ce que vous avez fait." Nous avons fait appel à l'esprit chrétien, à l'esprit d'équité, pour faire rendre justice à la minorité, composée de sujets anglais comme la majorité. Nous avons obtenu des concessions énormes. Nous avons obtenu cette concession que, partout où il y aurait dix enfants français dans un district scolaire, la langue française serait enseignée dans cette école. Nous avons obtenu que là où il y aurait dix enfants catholiques dans un district, l'instruction religieuse serait donnée dans l'école pendant une certaine partie de chaque jour.

INCONSEQUENCES DE M. BERGERON

Mon ami bien connu ici, M. Joseph Gédéon Horace Bergeron a parlé au Monument National de cette demi heure d'instruction religieuse que nous avons procuré aux Catholiques du Manitoba. Il a trouvé que cela n'était pas assez. Je conçois qu'une demi heure d'instruction religieuse pour M. Bergeron ne serait pas grand'chose. Je ne veux pas dire qu'il n'en ait besoin. Mais une demi heure d'instruction religieuse ne serait pas beaucoup parce que sa vertu rigide est bien connue. Quand M. Bergeron vient au Monument National pour parler de la question des écoles, et quand il déclare qu'une demi heure d'instruction religieuse ne suffit pas, nous pourrons nous dire à nous-mêmes qui si cela ne suffit pas à M. Bergeron, ce doit être suffisant à des mortels ordinaires pour leur permettre d'apprendre les devoirs à remplir et les vertus à pratiquer dans le monde.

A tout événement, le règlement a été fait: s'il n'a pas été acceptable pour M. Bergeron, il a été acceptable pour les Catholiques du Manitoba, à l'exception d'un groupe de la ville de Winnipeg. La preuve en est qu'en 1890, lorsque la loi des écoles a été passée, abolissant les écoles séparées, il y avait soixante écoles où la religion catholique était enseignée. En 1896, de ces soixante, trente-cinq restaient. Maintenant, le règlement est accepté dans